



Luxembourg, le 27 SEP. 2021

ENECO Ingénieurs Conseils S.A.
22, rue Edmond Reuter
L-5326 Contern

N/Réf : 92125
Dossier suivi par : Charel Gleis
Tél. : 247 86872
E-mail : charel.gleis@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

Evaluation du projet « TUBALL FACTORY LUX S.à.r.l. : Neue Produktionsstätte zur Herstellung von TUBALL™ » sur le territoire de la commune de Differdange – addendum au rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement - avis

Madame, Monsieur,

En application des dispositions de la loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement, vous avez présenté au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) en date du 02 juin 2021 un rapport d'évaluation relatif au projet mentionné sous rubrique. L'évaluation en question a été complétée par un addendum le 06 septembre 2021 suite aux avis émis conformément à l'article 7 de la prédite loi par les autorités ayant des responsabilités spécifiques en matière d'environnement.

Au vu des avis reçus et de l'analyse de l'addendum par mes services, il est confirmé que les informations fournies sont complètes et que le rapport d'évaluation ainsi finalisé peut être soumis à la consultation du public.

A cette fin, veuillez nous transmettre trois versions « papier » et une version digitale du rapport d'évaluation complet avec toutes ses annexes ainsi que l'addendum. Le bureau d'études devra s'assurer que les dossiers matériels et leur version digitale soient identiques. Les délais de la consultation du public vous seront communiqués au plus tard dans l'accusé de réception des documents précités.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations très distinguées.

La Ministre de l'Environnement, du
Climat et du Développement durable


Carole Dieschbourg




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/EIE/19/0002 - EIE Addendum
Votre référence : 92125
Dossier suivi par : Service autorisations - FGA
Tél. : 24556 - 920
E-mail : autorisations@eau.etat.lu

Madame Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement
L-2918 Luxembourg

Esch-sur-Alzette, le 22 SEP. 2021

Objet : Loi du 15 mai 2018 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement.
 **Evaluation du projet « TUBALL FACTORY LUX S.à.r.l. : Neue Produktionsstätte zur Herstellung von TUBALL™ » sur le territoire de la commune de Differdange.**
Demande d'avis sur l'addendum au rapport d'évaluation (« EIE »).

Madame la Ministre,

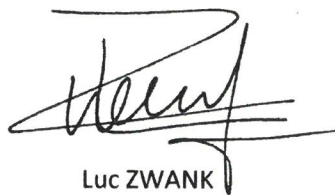
En réponse à votre demande d'avis du 7 septembre 2021 relative au dossier sous rubrique, veuillez trouver ci-dessous l'avis de l'Administration de la gestion de l'eau.

Nous avons pris connaissance des informations complémentaires fournies :

- la modification du projet concernant le rejet des eaux usées industrielles, précisément l'absence de rejets industriels vers la canalisation communale, ainsi que l'adaptation de l'annexe « 13b-Block Diagramm-Lux 50T_Year » qui reflète cette modification ;
- la dimension du tank de stockage et de ses modalités de vidage, ainsi que les mesures projetées soit en cas d'absence de vidage soit en cas de problème dans le cadre du vidage.

Pour les domaines tombant sous la compétence de l'Administration de la gestion de l'eau, l'EIE complétée de son addendum reprend les informations nécessaires.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Luc ZWANK
Directeur adjoint

Differdange, le 17 septembre 2021



Destinaire : Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg

Mesdames et Messieurs,

Suite à votre courriel du 7 septembre 2021, concernant l'addendum du rapport EIE du projet OCSIAL - N° 92125 TUBALL FACTORY LUX, on vous informe qu'on considère les informations supplémentaires, fournis par ENECO ingénieurs-conseils S.A., comme suffisantes.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées

Philippe Reuter

